

Questions souvent posées

1. Pourquoi les producteurs canadiens de tabac Canada sont-ils en crise ?

Les producteurs de tabac sont aujourd'hui fortement endettés et proches de la faillite en raison de politiques gouvernementales contradictoires et trop laxistes envers le tabac. Depuis 2002, la baisse de la taille des récoltes, la nécessité d'investir dans des infrastructures coûteuses, l'augmentation de la contrebande et la concurrence des produits importés de l'étranger mettent en précarité la situation des cultivateurs de tabac et de leurs familles. En dépit d'un marché toujours existant et licite, ils sont incapables de rembourser leurs dettes et risquent de perdre leur exploitation et leur habitation. Avec un âge moyen de 58 ans, une dette moyenne de 400 000 dollars, une dévaluation importante de leur capital agricole et avec peu ou pas de possibilités de se reclasser dans un nouvel emploi, de nombreux producteurs canadiens de tabac risquent de perdre tous les biens accumulés grâce au dur travail des quatre ou cinq générations précédentes.

2. Quelles sont les causes de l'endettement des producteurs ?

En 2002, les cigarettiers ont demandé aux producteurs de convertir leurs équipements et d'acheter de nouveaux brûleurs de nitrosamine pour diminuer la concentration de carcinogènes présents dans le tabac. En contrepartie, ils avaient promis une augmentation de la demande en tabac, qui malheureusement est aujourd'hui de 49 % inférieure aux quantités promises. Les prévisions du TAC (Tobacco Advisory Committee) indiquent une consommation stable dans l'avenir et un retour des importations aux niveaux habituels. Les politiques gouvernementales contradictoires visant à lutter contre le tabagisme chez les jeunes et les adultes ont encouragé indirectement la formation de circuits parallèles de fabrication et de distribution de cigarettes, non soumis aux accords du TAC. On estime qu'environ une cigarette sur quatre vendues dans l'Ontario provient de ces circuits illicites. La différence de prix entre les cigarettes vendues de façon licite et les cigarettes vendues en contrebande est tellement grande qu'elle a provoqué une révolte chez les consommateurs. La conséquence : une guerre des prix que les cigarettiers sont obligés de mener entre eux pour défendre leur part de marché et qui va à l'encontre des négociations du Tobacco Advisory Committee. Du fait que les cigarettiers ne soient pas tous obligés de participer aux négociations du TAC, les différences de prix peuvent varier fortement d'un cigarettier à l'autre. Comme les industriels du tabac cherchent à acheter au meilleur prix, les producteurs canadiens voient leurs dettes et coûts de production augmenter, leur capital se dévaluer et leurs revenus diminuer rapidement. Cela est en contradiction avec les obligations du Canada découlant de la convention cadre de l'OMS sur le contrôle du tabac.

3. Quels sont les souhaits actuels et futurs des producteurs de tabac ?

Ils veulent une politique de contrôle équitable, structurée et complète du tabac, capable d'offrir une alternative aux producteurs de tabac, à leurs familles et aux communautés en proie à cette catastrophe économique. En même temps, ils veulent renforcer les politiques de contrôle du tabac au Canada de façon à ce qu'elles puissent mieux lutter contre les problèmes existants, comme la contrebande et la perte du contrôle de la production à l'intérieur du pays.

4. Les producteurs de tabac sont-ils protégés par le système de quotas ?

Non, à la différence des exploitants de fermes laitières et des producteurs de volaille (dindes et poulets), les producteurs de tabac ne sont pas protégés par une agence nationale.

5. Le véritable problème n'est-il pas dû à la diminution de la consommation de tabac au Canada, donc à une demande réduite ?

La catastrophe économique à laquelle doivent faire face les producteurs canadiens n'est pas tant le résultat d'une diminution de la consommation de cigarettes dans notre pays, que le résultat de politiques gouvernementales contradictoires qui ont indirectement et progressivement encouragé la contrebande et favorisé l'émergence de très petits producteurs qui ne participent pas aux négociations du Tobacco Advisory Committee. Essentiellement, nous avons deux réglementations, ce qui nuit au marché licite.

Les taxes élevées imposées par le gouvernement sur le tabac avaient pour but de lutter contre le tabagisme chez les adultes et les jeunes, sans toutefois contrôler et réglementer toutes les formes d'approvisionnement et de fabrication des cigarettes. Par conséquent, une économie clandestine s'est rapidement développée. Le fait qu'il existe plus de cinq millions de fumeurs au Canada permet encore aux producteurs canadiens de tabac de survivre, mais pas pour très longtemps.

6. La plantation de cultures de remplacement constitue-t-elle une alternative pour les producteurs canadiens prêts à renoncer à cultiver le tabac ?

Si les producteurs de tabac avec 50 à 150 acres de terre commençaient à cultiver des légumes, les cultivateurs de légumes actuels qui ont déjà des difficultés à gagner leur vie devraient alors faire face à des chutes de prix catastrophiques causées par la surproduction. Il n'existe pour l'instant aucune solution qui ne nuise pas à l'équilibre de la concurrence. Certains programmes de recherche étudient la possibilité de fabriquer de l'éthanol à partir du blé (énergie verte), mais aucune décision n'a encore été prise. Avec des dettes importantes et peu ou pas de capitaux, les producteurs ne peuvent pas acheter le matériel et les équipements nécessaires aux cultures de remplacement. De plus, d'autres recherches agricoles et économiques sont nécessaires pour savoir quelles cultures pourraient remplacer le tabac en fonction du sol et du climat de cette région.

7. Les producteurs de tabac ne sont-ils pas représentés par le Flue-Cured Tobacco Growers' Marketing Board de l'Ontario ? Quelle est la place du TFIC ?

Les familles des exploitations agricoles de l'Île-du-Prince-Édouard, du Québec et de l'Ontario peuvent adhérer au TFIC. Les membres de l'Ontario doivent également adhérer au OFCTGMB (Ontario Flue-Cured Tobacco Growers' Marketing Board). Mais à la différence de l'OFCTGMB, dont le mandat couvre le marketing et la production du tabac, celui du TFIC se concentre sur le développement et la mise en place d'une stratégie de sortie complète, équitable et structurée à l'intention des producteurs de tabac ; il s'agit d'une stratégie qui tient de la baisse de la consommation du tabac et des objectifs de santé du Canada.

8. Pourquoi tous les producteurs de tabac n'ont-ils pas abandonné la culture du tabac pendant le dernier programme de rachats, spécialement celui du TAAP (Tobacco Adjustment Assistance Program) ?

Le financement par le TAAP était totalement inadéquat et a aggravé la situation des producteurs qui ont souhaité arrêter la culture du tabac. Le programme TAAP fédéral de réduction des quotas de tabac a coûté 67 millions de dollars (entre le Québec et l'Ontario). Les mises aux enchères inversées ont opposé des producteurs en plein désarroi, sans leur offrir d'autres options. L'Ontario a reçu 700 offres irrévocables et 252 offres ont été acceptées et payées avec les fonds disponibles. Au Québec, 53 des 57 producteurs ont arrêté de cultiver le tabac. Les gouvernements

des provinces du Québec et de l'Ontario ont offert des fonds supplémentaires aux producteurs qui se sont retirés par l'entremise du programme. De nombreux producteurs avaient désespérément besoin d'argent. 50 millions de dollars ont été versés dans l'Ontario, dont 35 millions aux producteurs et 15 millions aux communautés. Destiné à soulager la situation économique des producteurs de tabac, ce programme ne représentait en fait qu'une mesure temporaire, pas une solution à long terme. Le dédommagement offert par le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario représentait *moins de la moitié de celui offert aux familles des producteurs de tabac aux États-Unis en 2004*. En outre, le programme laissait entendre que le gouvernement restait favorable à la culture du tabac au Canada.

9. Quelle a été la situation après TAAP ?

Après la dépense par le gouvernement fédéral de 67 millions de dollars et l'énoncé de l'objectif du programme visant à « améliorer la situation économique des producteurs restants », la taille des récoltes a en fait diminué, ce qui a provoqué un manque à gagner de 69 millions de dollars pour les producteurs. Leur capital et leur retraite ont été dilapidés. Ils sont au bord de la faillite, sans aucune voie de secours ; pendant ce temps, le gouvernement et les fabricants de tabac gagnent plus de 12 milliards de dollars par an.

10. Quelle est la solution proposée par le TFIC ?

En redéfinissant les responsabilités des fabricants de cigarettes, le *Plan d'action directeur* du TFIC propose une solution gagnante pour tous : les gouvernements du Canada, les Canadiens et les producteurs canadiens de tabac. Ce plan complet, équitable, et structuré offre une stratégie de sortie responsable aux producteurs de tabac en contrôlant de près la production du tabac. La stratégie de sortie proposée aligne la baisse de la production de tabac au Canada sur la diminution *réelle* de la consommation de tabac. Elle tient compte du travail effectué pendant les dix dernières années par Santé Canada, la communauté médicale du Canada et les groupes de lutte contre le tabagisme. Cette approche permet également au Canada de jouer un rôle plus important pendant la mise en œuvre de la convention cadre de l'OMS sur le contrôle du tabac.

11. Comment le *Plan d'action directeur* du TFIC tient-il compte de la Convention cadre de l'OMS sur le contrôle du tabac ratifiée par le gouvernement canadien ?

Le gouvernement fédéral a signé la Convention cadre de l'OMS sur le contrôle du tabac et doit annoncer les progrès effectués dans le domaine au plus tard en février 2007, en incluant ses activités en relation avec l'article 17 (concernant l'aide apportée aux producteurs de tabac et aux travailleurs pour se recycler, etc.). La convention encourage la réduction de la consommation de tabac dans le monde entier, plutôt qu'une dépendance accrue des pays du tiers monde vis-à-vis l'augmentation de la production du tabac. Si la diminution de la production de tabac au Canada reflète la diminution réelle de la consommation du tabac, le Canada ne contribue pas à l'augmentation de la production ailleurs dans le monde.

12. Le TFIC est-il soutenu par d'autres organisations et parties intéressées par sa position ?

Le TFIC est soutenu par les municipalités et les dirigeants d'entreprises locales qui comprennent l'impact financier de ses décisions sur leurs communautés. Nous continuons les discussions avec les groupes de lutte contre le tabagisme et les organismes de santé publique. La position des membres de la communauté anti-tabac (surtout Médecins pour un Canada « sans fumée » et l'Association pulmonaire) ne diffère pas de la nôtre ; ils reconnaissent qu'aider les producteurs canadiens de tabac et leurs familles à ne plus cultiver le tabac est un aspect essentiel d'une politique de contrôle du tabac complète. L'Organisation mondiale de la santé l'affirme également dans la Convention cadre de l'OMS sur le contrôle du tabac ratifiée par le gouvernement canadien.

13. Existe-t-il des précédents pour le type de programme de sortie proposé par le TFIC ?

Il existe des précédents de programmes de sortie dans trois provinces - l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, ainsi qu'aux États-Unis et en Australie. Un précédent Nord-Américain a été établi aux États-Unis en 2004 quand tous les quotas de tabac ont été graduellement remplacés par le prélèvement d'une taxe auprès des fabricants et revendeurs de tabac, redistribuée sur dix ans aux propriétaires de quotas en compensation de leurs pertes économiques.

14. Existe-t-il des producteurs fournissant du tabac au marché florissant des cigarettes de contrebande ?

Les producteurs de tabac ne font que cultiver le tabac ; seules les multinationales ont les installations et les capacités nécessaires pour le traiter et en faire des cigarettes. La notion que certains producteurs vendent du tabac aux fabricants illicites de cigarettes est fautive. La superficie des cultures et la vente des récoltes sont étroitement surveillées par AGRICORP (l'agence gouvernementale chargée d'assurer les récoltes), l'Ontario Flue-Cured Tobacco Growers' Marketing Board et les compagnies d'assurance privées spécialisées dans les risques agricoles. Les propriétaires de quotas s'exposent à des amendes considérables, y compris la perte de tous leurs quotas, s'ils sont reconnus coupables de vendre en dehors du marché licite et du système de vente aux enchères du Marketing Board.

15. Est-il vrai que certains producteurs de tabac souhaitent continuer la production ?

Continuer la production est un rêve du passé, quand les producteurs de tabac pouvaient encore bien gagner leur vie en travaillant beaucoup. La réalité d'aujourd'hui est très différente. La nécessité de livrer juste à temps un produit aussi bon marché que possible anéantit ce rêve. La concurrence étrangère croissante, la contrebande, une production de plus en plus réduite et des dettes toujours plus importantes ont aggravé la situation des producteurs de tabac. Par contre, les revenus du tabac remplissent les caisses du gouvernement et des cigarettiers. En acceptant de cesser la production de tabac, les producteurs ne renoncent pas seulement à leurs « droits » (c'est-à-dire aux quotas) de production de tabac, ils perdent également leur gagne-pain. Ils renoncent également à leurs équipements, à leur terre et à leur savoir-faire. Si l'industrie restait profitable, certains préféreraient sans doute continuer dans leur profession, en travaillant sur la terre qui a vu jusqu'à cinq générations de producteurs de tabac se succéder. Mais cette réalité n'existe plus au Canada dans l'environnement actuel.

16. Comment votre stratégie de sortie serait-elle financée ?

Une stratégie de sortie finale et équitable pour les producteurs canadiens de tabac ne doit pas nécessairement être financée par les impôts annuels de 9 milliards de dollars recueillis par le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces. Il existe plusieurs options,

entre autre : la récupération d'une perte fiscale estimée à plus de 1,5 milliard de dollars par an sur les cigarettes vendues en contrebande grâce à une meilleure application des lois de lutte contre la contrebande ;

la révision du régime fiscal pour permettre un prélèvement des taxes plus tôt dans le processus de fabrication (par exemple, en taxant les fabricants de filtres et de tubes de cigarettes avant leur expédition aux fabricants de cigarettes ;

en imposant tous les tabacs bruts et traités, les fabricants exonérés légitimes pouvant appliquer leurs rabais après le paiement des taxes) afin d'appliquer le même barème à tous les fabricants de cigarettes, licites ou non, et ainsi augmenter les taxes sur le produit final ;

le prélèvement d'une taxe auprès des fabricants pour financer la stratégie de sortie des producteurs, comme aux États-Unis ;

ou le prélèvement d'une taxe supplémentaire sur les bénéfices des fabricants de cigarettes.

Le coût total d'une sortie immédiate et complète de tous les producteurs est estimé à 100 millions de dollars par an, répartis sur une période de 10 ans. Ce montant est bien inférieur au manque à gagner fiscal que représente une année d'activités illicites non réprimées.